très ennuyeux pour les patrons et voudront réintégrer les ouvriers des ateliers dès mardi matin, 2 juillet.

Agréez, Monsieur, nos salutations distinguées.

*Les entrepreneurs de charpente et menuiserie de Tourcoing,*

J. CARESIMO-GAUDRON.

Les trois points sur lesquels il est accordé satisfaction sont les suivants : 1° ne plus faire plus de 60 heures par semaine ; 2° les heures supplémentaires seront payées à raison d'une demi-heure en plus jusque dix heures et une heure en plus après dix heures ; 3° la base de salaire sera de 55 centimes pour les ouvriers. Pour le quatrième point ou une augmentation de 0.03 centimes à l'heure est accordée. Ces ouvriers demandaient une augmentation de cinq centimes.

A la suite de la réunion des patrons qui eut lieu à midi, au local habituel, M. Burms-Demay fut chargé de porter les décisions aux ouvriers grévistes, qui se trouvaient réunis à la Maison du Peuple. Ceux-ci acceptaient les propositions des patrons, c'est-à-dire, les 0.03 centimes d'augmentation, à la condition que ceux-ci s'engagent à leur donner encore une nouvelle augmentation de 0.02 centimes en janvier ou mars 1913. Les patrons ont rejeté les prétentions des ouvriers ; ils font remarquer que le tarif proposé par eux, est identique à celui accepté par les patrons de Roubaix.

A la suite de ce refus, les ouvriers ont décidé de maintenir leur demande de 0.05 c. d'augmentation et de continuer la grève.

**La grève de l'usine Pollet**

A la filature en grève de M. Albert Pollet, rue de Bapaume, on compte actuellement une quinzaine d'ouvriers au travail.

**A RONCQ**

**Une grève au chantier de la Viscourt**

Dans la journée de vendredi, une grève s'est déclarée dans le chantier de MM. Puech et Chabal, à l'usine de la Viscourt, ou se construisent actuellement des réservoirs pour l'épuration des eaux de la Lys.

Dans la matinée, trente-six manœuvres, employés aux travaux, réclamaient la réintégration d'un ouvrier récemment congédié et le renvoi de deux autres ouvriers. Satisfaction leur ayant été donnée, les manœuvres-demeuraient sur le chantier.

Dans l'après-midi, les manœuvres formulaient une nouvelle revendication, consistant en une demande d'augmentation, soit 45 centimes à l'heure au lieu de 40 centimes. Un refus leur ayant été opposé, les trente-six manœuvres abandonnèrent le travail, déclarant se mettre en grève.

# L'Odieux Crime de Wattrelos

## L'INSTRUCTION

### *Devra-t-on abandonner la piste de " l'Homme au Journal "*

**L'AUDITION DES TÉMOINS ET LEUR CONFRONTATION AVEC FRANÇOIS N'APPORTENT A L'AFFAIRE AUCUN ÉCLAIRCISSEMENT**

Bien qu'il y ait eu confrontation générale dans le cabinet du magistrat instructeur, M. Houtix n'a pu recueillir des faits de nature à établir une culpabilité évidente contre Henri François, « l'homme au journal », qui avait été vu et rencontré à La Martinoire le jour du crime. Tous les témoins qui ont déposé vendredi, ont été plutôt favorables à l'inculpé.

***Interrogatoire des témoins***

Tour à tour, de quatre heures à sept heures et demie, le magistrat fait introduire tous les témoins dans son cabinet. Ceux-ci déposent tous devant l'inculpé François.

M. Paul Leleu, chiffonnier au pont du Beau-Chêne, à Roubaix, est le premier entendu. Il déclare :

« François a souvent travaillé chez moi. Je l'ai vu pour la dernière fois le 21 juin. Pas plus ce jour-là qu'autrefois, je n'ai rien remarqué d'anormal dans son attitude. »

On sait que François avait dit, au cours de ses précédents interrogatoires, avoir couché maintes fois chez M. Leleu, depuis le crime.

M. Houtix contrôla les dires de l'inculpé en s'adressant à M. Leleu. Celui-ci répondit que François n'avait pas demandé à coucher chez lui ces temps derniers, mais néanmoins il ajouta que son ancien ouvrier aurait très bien pu être rentré dans le hangar pendant la nuit et avoir dormi là sans qu'il l'aperçut.

Nous avons pu rencontrer M. Leleu à sa sortie du cabinet. Il nous dit que François, un peu faible d'esprit, ne pourrait être l'auteur du crime de La Martinoire. Je n'ai jamais remarqué, ajoute-t-il, que cet homme ait fait mal à quelqu'un.

Après ce dernier, Mlle Marais, qui avait rencontré François à La Martinoire le jour du crime, est introduite dans le cabinet du juge. Elle fait des déclarations identiques à celles qu'elle nous a données au cours de notre enquête chez elle, 30, rue Lavoisier, à Roubaix, et que nous avons reproduites hier matin.

M. Achille Bousin, 50 ans, tonnelier et débitant, rue Lactois, 22, à Roubaix, dépose ensuite. Il apprend au magistrat instructeur que François est entré chez lui dans l'après-midi du 9 juin; il prit un verre de bière dans ce début. M. Bousin, qui connaissait François auparavant, déclare qu'il avait trouvé l'inculpé aussi calme ce jour-là que d'habitude.

M. François, frère de l'inculpé, qui avait remis un veston à ce dernier le 10 juin, apprend à son tour au magistrat que contrairement à ce qu'on a dit, jamais son frère n'a eu d'espadrilles.

Après la déposition de ces témoins, Mme Wacheux est confrontée avec François. Elle dit ne pas connaître le détenu qui se trouve devant elle.

M. Houtix lui demande si elle se rappelle avoir vu François le jour du crime, alors qu'elle cherchait son enfant. La mère de la petite Arthémise répond que ses souvenirs sont imprécis à ce sujet.

L'infortunée mère ajoute, en sortant du cabinet du magistrat : Il est possible que j'aie vu cet homme et qu'il m'ait dit que mon enfant n'était pas perdue, mais je ne voudrais pas l'accuser sans savoir s'il est coupable.

Quelques minutes après la sortie de Mme Wacheux, M. Houtix appelle tous les témoins et les confronte avec l'inculpé. Il s'en suit un grand tumulte et François pleure à chaudes larmes en voyant ses frères et sœurs ensemble devant lui.

Comme on le voit, rien de bien intéressant n'est résulté de cet interrogatoire et de cette confrontation.

M. Houtix entendra prochainement trois autres témoins qui auraient vu François dans le sentier des Fermes, à La Martinoire, le jour du crime.

Quand nous nous sommes présenté à M. Houtix, juge d'instruction, nous avons pu voir les vestons saisis par les inspecteurs de la brigade mobile chez Mme Ingels, née François, sœur de l'inculpé, demeurant rue de Thionville, 20, à Roubaix. L'un de ces deux vêtements, appartenant à François, celui qu'il portait le 9 juin, a les manches toutes déchirées.

Quand cette remarque lui fut faite par le magistrat instructeur, François déclara énergiquement qu'il portait ce veston dans cet état depuis plus de six mois.

**L'INCULPÉ CHOISIT UN DEFENSEUR**

A la suite de cet interrogatoire, François s'est décidé à choisir un défenseur.

# A la Société de Géographie de Roubaix

**PUBLICATION DU COMPE-RENDU DU XXXe CONGRES NATIONAL DE GEOGRAPHIE**

Les congressistes et les membres de la Société de Géographie de Roubaix reçoivent, en ce moment, le volume du CONGRÈS NATIONAL DE GÉOGRAPHIE qui s'est tenu dans notre ville en juillet-août 1911.

Ce compte-rendu se présente sous la forme d'un beau volume de 440 pages, et contient, outre la sténographie des séances, une suite de rapports et de travaux inédits sur des sujets géographiques, émanant de personnalités bien connues par leur talent et par leur compétence, telles que VIDAL-LABLACHE, GOSSELET, DEMANGEON, DOCTEUR CARTON, DE GIRONCOURT, ARMAND MESPLÉ, GAUTHIER, COMMANDANT POLLACCHI, etc.

Les lecteurs originaires de notre région parcourront avec un intérêt tout particulier les belles pages que M. LE CHANOINE LEURIDAN a consacrées à la GÉOGRAPHIE DE ROUBAIX (géographie historique de Roubaix-bourg et de Roubaix-campagne ; hydrographie, démographie) ; ce mémoire, très précis et très fouillé, constitue un document d'une haute valeur pour nos archives locales.

Une autre partie du volume retiendra l'attention, c'est le compte-rendu de la séance consacrée au REMANIEMENT DES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. Cette question est au premier plan de l'actualité en ce moment où se discute à la Chambre la Réforme électorale. Comme l'a très justement observé le président du Conseil à la tribune, la représentation des minorités ne peut se faire sans la constitution de nouvelles régions. C'est si vrai qu'au fur et à mesure qu'avance la discussion, cette question se dégage et semble maintenant en voie d'entrer dans la période de réalisation.

Les hommes d'étude qui ont élaboré le programme et participé aux travaux du Congrès de Géographie de Roubaix ont donc fait œuvre d'hommes d'action, en aidant à l'éclosion d'une idée qui présente un intérêt national d'une importance si évidente et si pressante.

A un autre point de vue, le volume des « actes » du Congrès marquera.

Qui ne se souvient des jours d'inquiétudes, d'angoisses, et, en même temps, de viriles résolutions et d'enthousiasme patriotique, que nous avons vécus pendant l'été de 1911, après le coup d'Agadir ? Le Congrès se tint au moment des plus chaudes élertes ; il se composait en grande partie de coloniaux. Il refléta, fatalement, dans son allure, les préoccupations et les sentiments qui remuaient alors l'élite éclairée comme la foule obscure. Toute une soirée fut consacrée au MAROC. Le CAPITAINE AZAN et M. RENÉ MILLET, ambassadeur de France, trouvèrent les accents qui convenaient sur un sujet si grave, dans des circonstances aussi périlleuses.

M. PAUL DOUMER, ancien président de la Chambre des députés, prononça un discours dont les fières paroles et les importantes déclarations furent soulignées par la presse française et européenne.

On relira avec intérêt tous ces documents dans le volume que la Société de Géographie de Roubaix vient de publier et qui lui fait le plus grand honneur.

GALLUS.

Toute personne qui sera admise à faire partie de la Société de Géographie de Roubaix d'ici au 1er novembre 1912 recevra, à titre gracieux, le volume du Congrès. Les demandes sont reçues chez M. Cléty, avocat, secrétaire de la Société, 40, rue Saint-Georges, à Roubaix.

# Chronique Locale

## ROUBAIX

***Aujourd'hui, samedi 29 juin :***

*Soleil: lever, 3 h. 52; coucher, 7 h. 56.*
*Aujourd'hui: pleine lune.*
*Aujourd'hui: Saints Pierre et Paul; demain: Saint Martial.*

*Bains-douches de la Caisse d'Epargne, rue des Longues Haies (service d'été). L'établissement est ouvert au public tous les jours: le matin, de six heures et demie à midi, et le soir, de trois heures à huit heures. Il est rigoureusement fermé le dimanche à midi, jusqu'au lundi à trois heures après midi.*

*De 9 à 10 h. 1/2, Caisse d'épargne.*

## Les Retraites Ouvrières

**UN FEU DE JOIE. — UNE CIRCULAIRE**

On n'a pas oublié la violente campagne menée contre la loi sur les retraites ouvrières telle qu'elle était établie, par une fraction du parti collectiviste, à la tête de laquelle se plaçait le député de Roubaix-Wattrelos, M. Jules Guesde.

La loi n'était pas parfaite, tout le monde le reconnaissait ; mais c'était son application qui devait en faire ressortir les défauts. On pouvait accorder au législateur le délai qui lui permettrait d'amender son œuvre. Ce n'est pas ce que pensa M. Jules Guesde : du premier coup la loi n'était pas parfaite, donc elle ne valait rien, il fallait la rejeter toute entière, la maudire, la considérer comme une « infamie »

On se souvient même que l'année dernière, à la suite d'une conférence faite à la « Paix » par M. Guesde, pour inviter les ouvriers roubaisiens à refuser les avantages, encore insuffisants sans doute, mais certains, que leur apportait la nouvelle loi, un « feu de joie » fut allumé et alimenté avec les bulletins d'un grand nombre d'assujettis.

Avec la flamme fugitive produite par les minces feuilles de papier, tomba ce beau feu d'enthousiasme hostile. Depuis, on a réfléchi, on a rencontré les premiers bénéficiaires de la loi : celle-ci, comme on l'avait dit, a été améliorée. Enfin, il est à croire qu'il s'est trouvé une voix pour conseiller aux assujettis à la loi « d'adorer ce qu'ils avaient brûlé », car depuis plusieurs jours, le Bureau des retraites ouvrières à la Mairie ne désemplit plus de braves gens qui viennent remplir les formalités requises pour se conformer à la loi.

De l'anathème jadis prononcé contre la loi des retraites par le député collectiviste de Roubaix, du souvenir du « feu de joie » fait en 1911, au moyen des feuilles d'adhésion, il sera intéressant de rapprocher aujourd'hui le texte d'une circulaire lancée par la Bourse du Travail de Roubaix. On le lira ci-après :

*LES RETRAITES OUVRIERES*

*Avis aux syndiqués*

De nouvelles modifications ont été apportées en ces derniers temps à la loi sur les retraites ouvrières.

Bien qu'elles apportent quelques avantages aux ouvriers, ces modifications ne changent rien aux défauts principaux de la loi, c'est-à-dire à la cotisation ouvrière et à la capitalisation.

Pour cette raison, aujourd'hui comme hier, notre organisation d'accord en cela avec toute la C.G.T., reste absolument adversaire de la loi des retraites. Elle en restera irréductiblement adversaire tant que cette loi obligera les travailleurs à verser la moindre cotisation.

Mais néanmoins, nous estimons de notre devoir d'informer nos adhérents des nouveaux avantages accordés par la loi, et des risques qu'ils pourraient subir s'ils ne se conformaient pas à la loi avant mercredi prochain, 3 juillet.

Nous n'entendons point leur donner ici aucune indication. Nous les mettons simplement au courant de la situation qui pourrait leur être faite. C'est à eux à juger si devant les changements apportés à la loi, ils doivent se faire inscrire à la mairie et verser à la caisse des retraites, ou s'ils doivent continuer, par leur refus d'adhésion, à protester contre la loi des retraites ouvrières, telle qu'elle est actuellement faite.

*La Bourse du Travail de Roubaix.*

Suit un tableau des « avantages nouveaux accordés par la loi avec les risques à encourir pour ceux qui n'adhéreraient pas à la loi avant mercredi prochain 3 juillet. »

Vraiment, n'est-ce pas par là que l'on aurait dû commencer et fallait-il faire détruire les feuilles d'adhésion d'une façon aussi dramatique pour en arriver peu de temps après à ce résultat.

## Grave Accident dans une Brasserie

Un grave accident de travail s'est produit vendredi matin, vers dix heures à l'annexe de la brasserie coopérative Roubaix-Wattrelos, rue du Tilleul.

Un ouvrier plafonneur, M. Camille Deloose, âgé de 53 ans, demeurant rue Galvani, 1, travaillant pour le compte de M. Dussart, entrepreneur rue Colbert voulut aller, au cours de son travail chercher des cordes. En passant sur des madriers il trébucha et tomba au fond d'une cave.

Relevé aussitôt par des ouvriers qui travaillaient dans le même chantier, le blessé fut transporté dans une dépendance de la brasserie où il reçu les soins de M. le docteur Bantigny.

Le praticien a diagnostiqué plusieurs fractures de côtes; des contusions multiples à l'oreille, au nez et au coude et une légère commotion cérébrale.

Le blessé qui devra subir un repos de plusieurs semaines a été admis d'urgence à l'hôpital de la Fraternité.

**A L'ASSOCIATION REGIONALE DES COMPTABLES.** — L'Association Régionale des Comptables a tenu vendredi soir, en son local, 10, rue Neuve, sa réunion mensuelle, sous la présidence de M. Nédonsel, président d'honneur.

L'Association avait fait appel au concours de Me Robyn, avocat-agréé, qui a fait une très intéressante causerie sur la « Lettre de change » dont il avait déjà étudié les conditions de forme dans une précédente conférence.

Il a d'abord examiné la lettre de change payable à jour fixe ou à un jour indéterminé qui, cependant doit rester dans un délai de trois mois de la date de l'effet. Il a aussi fait valoir l'avantage du chèque sur la traite à vue, quand la somme à payer est importante.

Me Robyn a ensuite indiqué d'une façon très claire les différentes mentions spéciales qui peuvent figurer sur la lettre de change. L'indication de pluralité de traite, du domiciliataire, du tireur pour compte.

De plus en raison des conventions des partis, il peut y avoir des énonciations facultatives. La traite peut porter les clauses : « Suivant avis », ou « sans avis », « retour sans frais », pour ainsi éviter des frais de protêt importants, et enfin la mention « sans garantie » évite à l'endosseur qui l'emploie la responsabilité pour non paiement.

Me Robyn examine ensuite un des avantages les plus considérables de la lettre de change, la transmission par endossement qui est une conséquence de la clause à ordre. Par ce moyen, la lettre de change devient un instrument de crédit et une valeur commerciale, qui peut servir en paiement. Le but de l'endossement est donc de transférer la propriété de la lettre de change, le conférencier étudie alors les conditions de validité et de forme de cet endossement. Il doit être daté, énoncer la valeur fournie, indiquer le nom de celui à l'ordre de qui l'effet est passé et signé. Le conférencier fait ressortir un des caractères de l'endossement qui peut donner au porteur un droit plus étendu même que celui du cédant vis-à-vis du tiré qui, suivant l'expression, doit en tout cas à sa signature.

Me Robyn envisage ensuite différents cas de la lettre de change endossée au profit du tireur, d'un précédent endosseur ou du tiré et il termine sa causerie par une étude intéressante de l'endossement à titre de procuration et de l'endossement en blanc en signalant la différence essentielle avec l'endossement régulier.

Avant de terminer cette belle réunion, M. Lepaul, président de la Société, a tenu a exprimer à Me Robyn toute sa gratitude au nom des nombreux comptables présents.

**AFFECTIONS DU CUIR CHEVELU DES ENFANTS.** — Les enfants sont sujets à toutes sortes d'affections du cuir chevelu, telles que croûtes, pustules, dartres farineuses, etc., lesquelles négligées s'enveniment et deviennent des maladies graves. En se grattant, les petits propagent leur mal, qui devient ainsi un véritable danger d'infection pour les autres enfants. Cadum, la nouvelle découverte arrête instantanément les démangeaisons de ces maladies et, dès sa première application, il en entreprend la cure radicale. Remède souverain de toutes les éruptions et dermatoses du visage et du corps. Cadum, employé promptement contre n'importe quelle affection du cuir chevelu, vous en épargnera les innombrables souffrances et anxiétés. Boîte d'essai : 50 centimes. 10151a

**PIANOS.** — Vente et location des meilleures marques. Maison Scrépel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 953-4

**RETRAITES OUVRIERES ET SOUTIENS DE FAMILLE. — Paiement des allocations de juin.** — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le Percepteur de Roubaix-Est, 180, rue du Moulin, informe les intéressés, que, pour éviter l'encombrement des guichets le 1er juillet, il tiendra ses bureaux ouverts le dimanche 30 juin, de 8 heures à midi, pour le paiement des allocations du mois de juin. »

**L'OFFICE COMMERCIAL LAURENT-ROUX,** 10 et 12, Place des Victoires, à Paris, prévient sa nombreuse clientèle qu'à dater du 1er juillet 1912, M. Emile Delannoy cesse d'être son représentant pour les places de Roubaix, Tourcoing et Lannoy. Il est remplacé dans ses fonctions par M. Théodore Mahieu, 8, rue Philippe-de-Girard, à Roubaix, à qui la clientèle pourra s'adresser pour tout ce qui concerne services des renseignements, contentieux et recouvrements. 32270d

**MORT D'UN SOUS-BRIGADIER DE POLICE.** — Vendredi matin est décédé à l'hôpital de la Fraternité, où une douloureuse maladie le retenait depuis quelques semaines, le sous-brigadier de police Cyr Grimopont.

Né à Hem, le 8 août 1869, M. Grimopont avait accompli son service militaire au 15e régiment d'artillerie à Douai. Peu après sa libération, le 24 avril 1894, il entra dans la police de Roubaix, agent de troisième classe au mois de juillet suivant, il avait été élevé à la deuxième classe le 1er juillet 1897, à la première classe le 1er janvier 1901, et promu hors classe le 14 juillet 1904.

M. Grimopont avait été nommé sous-brigadier le 1er avril dernier, il avait été élevé au grade de sous-brigadier hors classe.

Au cours des 18 ans passés dans la police, M. Cyr Grimopont s'était vu décerner une mention honorable, pour avoir arrêté un cheval emballé et avoir abattu un chien enragé.

A la suite des incidents qui, au mois de septembre 1911, marquèrent les manifestations contre la cherté des vivres, le Ministère de l'Intérieur lui avait accordé une médaille bronze.

Les funérailles de M. Grimopont auront lieu lundi après-midi, à quatre heures, en l'église Sainte-Elisabeth

**VOL DE MARCHANDISES** — M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, à la suite d'une plainte de M. Gaston Grésillon, épicier, marchand de primeurs, rue de Lille, 88, a rédigé un procès-verbal à la charge de Jean Dewailly, âgé de 14 ans 1/2, coursier, demeurant rue de Leers.

Ce jeune homme, qui était au service de M. Gaston Grésillon, s'est emparé de diverses marchandises, qu'il a portées chez lui.

Sa mère, Mme veuve Dewailly, ménagère, âgée de 42 ans, née Julie Delnesse, a également été l'objet d'un procès-verbal ; elle est inculpée de complicité de vol.

**CHEMISES, CRAVATES, A la Ville de Roubaix, 33 bis, rue Lannoy. Prix du gros.** 986-3

**VOL D'UN COURRIER.** — M. Edgard Hubaux, ingénieur, demeurant rue de la Gare, 53, a déposé jeudi soir une plainte entre les mains de M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement contre un inconnu pour vol.

Un hardi malfaiteur s'est emparé de son courrier qui avait été déposé dans sa boîte aux lettres.

**SACHEZ BIEN.** Les beurres de Normandie, d'Avesnes ou de Hollande vendus **1.35, 1.55** et **1.75** le 1/2 kilog par la Laiterie des Halles, 51, rue Pierre-Motte sont délicieux. 32309d

**BAISSE** sur la volaille à l'Epicerie de la Gare, **Sucre** blanc **0** fr. **80** le kilog. 32308

**ENTRE AUTO ET TRAMWAY.** — L'automobile de M. Paul Toulemonde, demeurant rue Dammartin, 52, est entrée en collision hier après-midi, un peu avant deux heures et demie avec le car I de la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing, à l'angle des rues du Moulin et d'Hem.

De part et d'autre, les dégâts, purement matériels, sont de peu d'importance.

**CONCERT DU PARC.** — Dimanche 30 juin « **Une Revue au Parc** » 32300d

**ABATTOIR. — Viande stérilisée.** 32291d

**BLESSE PAR UNE BAVURE DE FER.** — Un homme de peine de M. Henri Carré, quincaillier, Grand'Place, 24, s'est blessé en déplaçant une pièce de fer. Le blessé, M. Emile Deweert, âgé de 42 ans, demeurant rue St-Honoré, cour Accou, 3, a reçu les soins de M. le docteur Harlet, qui a constaté des plaies contuses linéaires profondes du doigt de la main, du poignet et du membre supérieur. L'ouvrier devra subir une incapacité de travail de trois semaines.

**ORPHEE-PIANO plaît aux musiciens les plus raffinés. Vente excl. Mons Marcelli.** 20606

**CAFETIERS LIBRES,** augmentez votre vente en débitant le **Bock Phénix.** **26839**

**EN MANŒUVRANT UNE CAISSE.** — L'un des camionneurs de MM. Dubois, Dhoudt et Finart, expéditeurs, rue du Grand-Chemin, 88, M. Pierre Evrard, âgé de 34 ans, demeurant rue du Fontenoy, cour Steppe, 5, a été blessé au pied gauche par suite de la chute d'une caisse qu'il manœuvrait.

M. le docteur Harlet a constaté des contusions au pied et une entorse tibia-tarsienne. Il a prescrit au blessé, trois semaines de repos.

**AVEC LES CHALEURS,** les corsages légers sont indispensables, et le rêve de toute femme serait d'en avoir plusieurs, surtout si elle pouvait se les procurer pour le prix d'un seul. La Maison « **Aux Sœurs de Charité** », 33, rue du Vieil-Abreuvoir, Rx, réalise ce souhait, en mettant en vente cette semaine une nouvelle série de corsages ajourés à **1,45** d'une fraîcheur et d'un genre particulier. Voir aussi les modèles plus élégants en lingerie, coton fantaisie, tussor, dentelles, etc. 31980

## CROIX

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Aux Machines Agricoles, Cyrille Bocquart, 23 ans, demeurant à Bondues, a reçu un bout de bois sur la tête. Douze jours de repos; docteur Demoulin.

— Chez MM. Seynaeve-Dubocage, Auguste Malinghem, 44 ans, rue Philibert-Delorme, à Roubaix, a eu le doigt blessé dans un engrenage. Dix jours de repos; docteur Ballenghien.

— Chez M. Pierre Deschemacker, marchand de cochons, un ouvrier, Joseph Neyrinc, 28 ans, a laissé tomber son couteau qui, pénétrant dans la cheville droite, causa une abondante hémorragie. Cinq à six semaines de repos; docteur Morival.

## WASQUEHAL

LES RETRAITES-OUVRIERES. — La Mairie nous communique la note suivante :

« La Mairie de Wasquehal informe les intéressés que le Bureau des retraites ouvrières sera ouvert tous les jours jusque 7 heures du soir et ce jusqu'au 3 juillet inclus.

## LANNOY

BRULÉ A LA JAMBE. — Chez MM. Mulaton et Meillassoux, un apprêteur, M. Auguste Aubert, 61 ans, a été brûlé à la jambe gauche par de l'eau bouillante. Quinze jours de repos; docteur Coubronne.

**LYS**

LA FRAUDE DU TABAC. — *Une belle saisie. — Une arrestation.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi, deux porteurs de tabac passaient à proximité de la « Petite Barrière ». Là se trouvaient deux douaniers de la mobile, MM. Rachez, sous-brigadier, et Moulinet, préposé. Ils s'élancèrent sur les contrebandiers qui prirent la poudre d'escampette après s'être débarrassés de leurs charges. La poursuite fut acharnée. L'un des fuyards réussit à prendre le large.

Son acolyte, moins heureux, fut rejoint et arrêté par les fonctionnaires. C'est un sieur Henri Houzy, 37 ans, demeurant rue de la Balance, à Roubaix.

Sur les lieux de la rencontre, les douaniers découvrirent deux ballots contenant ensemble 78 k. de tabac, représentant une valeur de 975 fr.

Le prisonnier a été incarcéré à Lannoy. Il sera conduit à Lille ce matin vendredi.

**FLERS**

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Vendredi à trois heures de l'après-midi, en la Mairie de Flers, a eu lieu la consultation mensuelle des nourrissons.

M. le docteur Detroy a constaté, avec satisfaction, que tous les bébés de portent admirablement bien, il a félicité les mères des bons soins dont elles entourent leurs enfants et les a exhortées à continuer leur noble tâche.

**LEERS**

LES EXPULSES. — Au cours d'une patrouille la nuit dernière, la gendarmerie de Wattrelos a arrêté un sieur François Segers, manœuvre de maçon, âgé de 23 ans, né à Anvers, pour infraction à un arrêté d'expulsion pris contre lui, il y a quelques années. Le délinquant sera en outre poursuivi pour vagabondage et infraction à la loi du 8 août 1893 sur le séjour des étrangers en France.

LES VIOLENCES. — Mme Bourgeois, née Adèle Vantieghem, et sa voisine Mme Loy, née Amélie Gaillet, demeurant au Chemin Vert, vivent en si mauvaise intelligence que les deux braves ménagères se sont livrées à un pugilat en règle. Mme Bourgeois porte au front une petite plaie et a reçu les soins de M. le docteur Phalempin qui lui a prescrit quelques jours de repos. Sur sa plainte, la gendarmerie de Wattrelos a procédé à une enquête et a dressé à la charge des deux antagonistes un procès-verbal pour violences réciproques.

LA DIVAGATION DES CHIENS. — Pour avoir laissé divaguer son chien, un sieur Denis Versch, journalier au Trieu de Leers, a été gratifié d'un procès-verbal de contravention par la gendarmerie de Wattrelos.

**EXCELSIOR BELLEVUE & GRAND HOTEL** — **BLANKENBERGHE** Sur la digue, 1er les conforts. Salons. Bains. 1239

## WATTRELOS

A LA « GAULOISE ». — Les trois premiers prix de sections, mouvements spéciaux et pyramides, ainsi que le « Grand-Prix du Roi », prix d'honneur unique offert par S. M. Albert I, roi des Belges, sont exposés à la vitrine du Café Demeyère, rue du Bureau, 6, où se tient le siège de la « Gauloise ».

Le « Grand Prix du Roi consiste en un vase de bronze pesant exactement vingt-cinq kilos. Il est de toute beauté et d'une grande valeur artistique.

Les gymnastes et ceux qui les dirigent ont dû fournir une forte somme de travail pour arriver au degré de perfection qui leur a permis de remporter un succès aussi complet, mais doivent-ils être largement récompensés par les magnifiques résultats qu'ils ont obtenus à Namur, résultats qu'on ne saurait trop souligner pour l'honneur de cette vaillante société.

CAPTURE D'UN DÉSERTEUR BELGE. — En faisant une patrouille, la gendarmerie a arrêté, dans la nuit du 27 au 28 courant, un individu qui avait d'abord dit s'appeler Antoine Veroeven, puis François Segers, 23 ans, manœuvre de maçon, sans domicile, déserteur belge. Cet individu, qui est un repris de justice, a été incarcéré à Lille, sous l'inculpation de vagabondage et d'infraction à un arrêté d'expulsion.

MAUVAIS CAMARADE. — Un tisserand de Wattrelos, Edouard Tiberghien, 50 ans, travaillant à l'usine Leclercq-Dupire, à Wattrelos, a porté plainte à la gendarmerie, pour coups et violences, contre un de ses camarades de travail.

ARRESTATION D'UN EXPULSÉ. — Les gardes Brunin et Tonneau, en tournée à la Martinoire, ont arrêté Alphonse Vandamme, sans profession, né à Mouscron (Belgique), le 17 septembre 1841, qui mendiait en pénétrant sans autorisation dans les maisons. Cet individu, dont le casier judiciaire comporte une cinquantaine de condamnations pour des motifs divers: fraude, coups et blessures, vols, etc., a été expulsé de France par arrêté ministériel du 25 juin 1883.

AU SORTIR DE L'HOPITAL. — Le garde Houttemane a mis en état d'arrestation Amory Huvelle, 41 ans, sans profession, à Roubaix, rue Jean-Goujon, sous l'inculpation d'avoir proféré verbalement et par lettre, des menaces de mort à l'égard du personnel de l'hôpital de Wattrelos, où il avait été entraitement, et envers sa femme, dont il est séparé de corps et des biens.

Ces deux prisonniers ont été déférés au parquet après interrogatoire de M. le commissaire de police.

*L'annonce payée dix francs dans un journal vendu à 75.000 exemplaires doit coûter 75 fois moins dans un organe distribué à 1.000 exemplaires seulement.* 32293

# TOURCOING

## Au Conseil de Préfecture

Les élections municipales de Tourcoing font et feront encore parler d'elles.

Hier, vendredi, devant le Conseil de préfecture du Nord — comme on le verra d'autre part, sous la rubrique : Tribunaux — se sont déroulés les débats relatifs aux contestations auxquelles elles ont donné lieu et dans huit jours nous saurons si nous aurons, à Tourcoing, un nouveau scrutin.

On peut presque prévoir que l'élection des dix socialistes sera annulée. C'est ce qui semble ressortir de l'audience.

Le grand argument qui pourrait être décisif dans l'esprit des juges, a été le fait de la publication par les socialistes d'une liste panachée où les candidats n'étaient pas inscrits avec leur étiquette politique. C'est cette liste là, seulement, qui a été relevée comme irrégulière, dans le réquisitoire du commissaire du gouvernement. Et la R. P. avec sa liste claire et loyale a été, au contraire, très nettement mise hors de cause par M. Allain.

C'est tout ce que désiraient les républicains proportionnalistes qui avaient toujours déclaré agir en conformité des prescriptions légales et suivant les conditions de l'arrêt du Conseil d'Etat du 26 mai 1909. Et, s'ils ont vu hier leur intervention refusée pour tardivité, ils ont eu en même temps la satisfaction de voir le réquisitoire ne pas faire état des protestations des radicaux contre leur attitude.

Ce fait est, en effet, la reconnaissance évidente de leur bon droit et de la légalité de leur campagne.

Ils auront cependant encore à répondre devant la juridiction civile de l'usage qu'ils ont fait du nom des radicaux, car ce qui est permis par la jurisprudence administrative ne l'est pas par la juridiction civile et Conseil d'Etat et Cour de cassation sont en désaccord sur cette question ; il y a là un nouveau procès en perspective que Me Rajat a annoncé dans sa plaidoirie et qui sera encore intéressant à suivre.

Dans huit jours donc, le jugement sera rendu. Dès maintenant les socialistes annoncent que s'ils sont invalidés, ils iront au Conseil d'Etat.

...Et de tous ces procès, nous sommes loin de voir la fin.

F. D.

# LE PAIN CHER

## *Une réunion publique*

**LA DÉCISION DES COOPERATIVES DE BOULANGERIE. — SES MOTIFS LES DISCOURS. — L'ORDRE DU JOUR**

Ces jours derniers, le JOURNAL DE ROUBAIX a publié une circulaire émanant des coopératives de boulangerie de la ville, par laquelle elles annonçaient à leurs sociétaires qu'en raison de l'augmentation toujours croissante des farines, elles se trouvaient encore une fois dans l'obligation d'augmenter le prix du pain. C'est dans une réunion tenue dimanche dernier que toutes les coopératives ont pris la décision de porter le prix du pain avec jeton à 60 centimes, au lieu de 55 centimes, à partir du 1er juillet prochain. Cette mesure sera d'ailleurs rapportée dès que les gruaux descendront à 36 francs les 100 kilos.

Voulant exposer à la population tourquennoise, et surtout aux coopérateurs, les causes de cette augmentation du prix du pain, les administrateurs des coopératives avaient décidé d'organiser une grande réunion publique. Celle-ci a eu lieu vendredi soir, à sept heures trois quarts, dans la salle des fêtes des Hospices, rue de Tournai. 700 à 800 personnes s'y trouvaient réunies.

M. Niquet, délégué des coopératives, présidait, entouré de MM. Leduc, Brassard, Lodoïs Honoré, Vandevenne, adjoints au maire ; MM. Bouche, Scalbert, Deflo, Flament, Rompteau, Rollin, Pierpont, Henri Robert, Pierre Baillez, conseillers municipaux, ainsi que les administrateurs des diverses coopératives.

En ouvrant la séance, M. Niquet a exposé en quelques mots le but de la réunion.

M. Rollin a alors lu une lettre de M. Gustave Dron, député-maire, qui s'excusait en raison des circonstances, de ne pouvoir assister à la réunion, tout en promettant d'intervenir auprès des pouvoirs publics en faveur des protestataires. Il a été également donné communication d'un télégramme de M. Groussau, député, retenu à Paris, et qui promettait également son intervention.

M. Picavet, président de coopérative, a ensuite exposé les causes de l'augmentation des prix des farines. Il en attribue toute la responsabilité aux spéculateurs qui s'accaparent tous les blés chez les petits cultivateurs pour en faire ensuite hausser le prix. Le remède à cette pénible situation serait de faciliter l'importation des blés étrangers, en réduisant les droits de douanes.

M. Pierpont a parlé dans le même sens de la crise de la vie chère que nous traversons.

Le conseiller d'arrondissement a fait un résumé du discours du député de Saint-Quentin à la Chambre lors de la discussion sur l'augmentation du blé. S'aidant d'extraits de rapports et de textes du « Journal Officiel », l'orateur a démontré combien l'intervention des pouvoirs publics se faisait de plus en plus nécessaire dans la situation présente. M. Pierpont a indiqué la nécessité de la régularisation des marchés ; il a surtout insisté pour obtenir une diminution des droits de douane. Si la suppression ne peut pas se faire entièrement, il demande que le droit de 7 francs soit réduit à 4 francs. M. Pierpont demande que tous les élus indistinctement s'occupent des mesures à prendre pour obtenir la diminution des droits de douane.

A son tour, M. Jules Brassart a pris la parole au nom de l'Administration municipale pour assurer les coopératives du concours du Conseil municipal. Il espère que les autres communes agiront de la même façon.

Un coopérateur, M. Paul Morel, a ensuite pris la parole pour se plaindre du poids du pain.

M. Niquet, le président de séance, a répondu à M. Morel en souhaitant que le pain ait le poids, seulement il fait remarquer que les coopérateurs eux-mêmes exigent une ristourne de 20 à 21 %.

L'ordre du jour suivant a été proposé à l'assemblée :

« Les coopérateurs et consommateurs, réunis le 28 juin 1912, au nombre de 1.000, dans la Salle des Hospices, rue de Tournai, protestent énergiquement contre la cherté toujours croissante des blés, et par conséquent, de la farine et du pain; demandent au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour ramener le plus rapidement possible le blé à son cours normal.

» L'admission temporaire ne pouvant rendre aucun avantage aux consommateurs, ils invitent les élus députés de Tourcoing à reprendre l'un ou l'autre des projets déposés dernièrement à la Chambre, ou même les considérants développés au moment de l'augmentation des droits en 1898, et d'intervenir auprès du gouvernement pour enrayer de suite la crise actuelle ; ils opinent surtout par la réduction des droits d'entrée. »

Cet ordre du jour a été adopté à l'unanimité et a été signé de MM. Niquet, Rompteau, Leduc,